

19750/2023

À DIFFUSER / AFFICHER S.V.P.

EN BREF MARS 2023

1. COURS DE SECOURISME EN MILIEU PROFESSIONNEL 2023 **PLACES DISPONIBLES**



Des places sont encore disponibles pour les 2 sessions de cours de secourisme en milieu professionnel ci-dessous, organisées en collaboration avec la Croix-Rouge pour le personnel ULB (n'y ont pas accès les boursiers, doctorants et chercheurs sur fonds extérieurs, sauf s'il reste des places disponibles à la clôture des inscriptions).

Voici les dates des 2 sessions de 3 jours :

☐ Session 2 (campus Erasme) - 5 places disponibles

- le 20 mars 2023 de 9h à 16h (Erasme Bât. G/E Aile E2 Niv. 2 Local E2.2.SEM2)
- le 21 mars 2023 de 9h à 16h (Erasme Bât. G/E Aile E2 Niv. 2 Local E2.2.SEM2)
- le 23 mars 2023 de 9h à 16h (Erasme Bât. G/E Aile E2 Niv. 2 Local E2.2.SEM2)

☐ Session 4 (campus du Solbosch) - 8 places disponibles

- le 4 septembre 2023 de 9h à 16h (Solbosch Local à définir)
- le 5 septembre 2023 de 9h à 16h (Solbosch Local à définir)
- le 7 septembre 2023 de 9h à 16h (Solbosch Local à définir)

Nombre de participants : 6 minimum, 12 maximum par session.

Clôture des inscriptions : 1 semaine avant le début de chaque session

Attention : le nombre d'heures de cours est imposé par la loi. Il est donc impératif de suivre la session de 3 jours (18h) dans son intégralité. Si vous manquez ne fût-ce qu'une heure, vous n'obtiendrez pas le brevet de secouriste.

Veuillez noter également qu'une fois le brevet obtenu, vous devez, pour rester en règle, suivre obligatoirement un minimum de 4h de recyclage par an. Ce recyclage est également organisé par nos soins en collaboration avec la Croix-Rouge. Les dates sont communiquées en début d'année aux secouristes.

Pour vous inscrire, veuillez compléter le formulaire en indiquant la session choisie (NB : en cas d'inscription, l'accord de votre chef de service est indispensable). Le formulaire peut être renvoyé par e-mail (sipp@ulb.be) ou par courrier interne (SIPP – CP 182).

(suite page 2)

ULB SIPP – 19750/2023 *EN BREF – Mars 2023*

2. BOÎTES DE SECOURS A L'ULB



La fourniture et l'approvisionnement des boîtes de secours sont gérés par le Service de Médecine du travail.

Il en existe de 2 types:

- type 1 : administratif

- type 2 : laboratoire ou atelier

Il est recommandé de les contrôler régulièrement. Si celle de votre service n'est pas complète ou si certains produits sont périmés, remplissez le formulaire adéquat (selon le type de boîte en votre possession) disponible via le lien suivant : https://www.ulb.be/fr/secours-et-securite/sipp-boites-de-secours et transmettez-le au Service de Médecine du travail qui pourra vous envoyer les fournitures nécessaires (e-mail : medtrav@erasme.ulb.ac.be – CP 527 – Tél. 02 555 66 64).

Pour obtenir une boîte complète, contactez le Service de Médecine du travail (voir coordonnées ci-dessus).

Vérifiez également la présence du balisage qui indique l'endroit où elle se trouve (sur la porte du local et sur la porte de l'armoire) :



Ces pictogrammes autocollants sont disponibles sur simple demande par e-mail au SIPP.
